



**L'ASSURANCE DES CATASTROPHES
NATURELLES EN 2015**
Etude – janvier 2017

Ce document est la propriété exclusive de la FFA et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de la direction émettrice de la FFA.

Direction des Etudes Economiques et des Statistiques de la FFA
26, boulevard Haussmann – 75311 Paris cedex 09
statdom@ffa-assurance.fr

LES CATASTROPHES NATURELLES EN 2015

SYNTHESE

Sous l'impulsion de la hausse des primes dommages aux biens des particuliers (+ 3,6 %), le montant des cotisations émises au titre des catastrophes naturelles* progresse de 1,8 % en 2015 pour s'établir à 1 583 M€.

Le résultat du compte technique diminue de 95 M€ par rapport à 2014 pour s'établir à - 30 M€. C'est le premier résultat négatif enregistré par le régime depuis l'exercice 2010 qui avait été frappé par les inondations causées par la tempête Xynthia. La baisse du résultat résulte de l'augmentation de la charge des prestations ; en effet, l'année 2015 a été marquée par les inondations du 3 octobre dans le Sud Est de la France qui ont coûté 600 millions d'euros aux assureurs. Cet événement représente à lui seul 56 % de la charge totale des sinistres pour l'exercice 2015 qui s'établit à 1 080 M€.

Le rapport sinistres à primes de l'exercice s'établit à 68 % : les particuliers ont été plus durement touchés que les entreprises (S/P respectifs de 71 % et 63 %).

Par ailleurs, à fin 2015, l'évaluation du coût global de la sécheresse s'établit à 6,0 Mds d'euros, ce qui représente près du tiers du total des indemnités versées par le régime des catastrophes naturelles depuis sa mise en place en 1982.

Les résultats de l'exercice 2016 s'annoncent d'ores et déjà en dégradation. En effet, fin mai début juin, plusieurs départements ont été touchés par les crues des bassins Seine et Loire qui ont provoqué de très importantes inondations. Le coût de cet événement est estimé à 1,2 Md€.

* cf. définition du régime des catastrophes naturelles page suivante

CHIFFRES CLES 2015

⇒ Données comptables

• Montant des cotisations	1 583 M€
• Evolution des cotisations /2014.....	+ 1,8 %
• Montant de la charge des prestations.....	955 M€
• Evolution de la charge des prestations /2014	+ 13,8 %
(Tous exercices de survenance)	
• Solde du compte C1 (en % des cotisations).....	- 1,9 %
• Solde du compte C1	- 30 M€
• Evolution du solde du compte C1 /2014	- 95 M€
• Provisions d'égalisation des assureurs directs.....	229 M€

⇒ Sinistralité

• Fréquence des sinistres	0,9 ‰
• S/P (vu en fin de première année).....	68 %
• Evaluation du coût de la sécheresse (vu fin 2015).....	6,0 milliards d'€

PRESENTATION

Le régime légal des catastrophes naturelles

Aux termes de la loi initiée en juillet 1982, sont considérés comme effets des catastrophes naturelles « les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises » (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre.

Les dommages causés par le vent ont été définitivement écartés du champ d'application du régime des catastrophes naturelles par la loi du 25 juin 1990. En effet, cette loi a permis la généralisation de la garantie tempête en rendant obligatoire la couverture des dommages résultants des effets du vent dû aux tempêtes, ouragans et cyclones pour toute personne détentrice d'un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie.

En assurant ses biens contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol..., l'assuré est automatiquement couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles. La garantie catastrophes naturelles prévoit la prise en charge des dommages matériels causés aux biens assurés et à eux seuls. Elle joue seulement si un arrêté interministériel paru au Journal officiel constate l'état de catastrophe naturelle.

Cette étude a été réalisée à partir des données recueillies dans l'enquête spécifique sur les catastrophes naturelles adressée aux sociétés membres de la FFA, complétées par les informations provenant des états comptables réglementaires.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Données comptables	p. 3
1. Poids économique et évolution	p. 3
2. Résultats comptables	p. 4
PARTIE 2 : Analyse de la sinistralité sur la période 1982-2015	p. 7
1. Comparatif international	p. 7
2. Evénements survenus en 2015	p. 8
3. Analyse de la sinistralité depuis 1982	p. 13
4. Les inondations	p. 17
5. La sécheresse	p. 19

1^{re} PARTIE : Données comptables

Les données comptables étudiées dans cette première partie sont issues des états comptables C1, C10 et C11. Les résultats sont extrapolés sur la base de 100 % du marché national après réintégration des cotisations des succursales étrangères d'un pays membre de l'Union Européenne.

1. POIDS ECONOMIQUE ET EVOLUTION

Le montant des cotisations émises en 2015 au titre de l'assurance des catastrophes naturelles s'élève à 1,6 milliard d'euros, représentant 3 % des cotisations de l'ensemble des assurances de biens et de responsabilité.

♦ *Evolution des cotisations depuis 5 ans (primes nettes)*

Source : Etats comptables C1

Année	Catastrophes naturelles	
	Cotisations (en M€)	Variation (en %)
2010	1 351	+ 1,0
2011	1 418	+ 5,0
2012	1 486	+ 4,8
2013	1 520	+ 2,3
2014	1 555	+ 2,3
2015	1 583	+ 1,8

♦ *Répartition des cotisations selon la catégorie d'assurés*

Source : états comptables C1

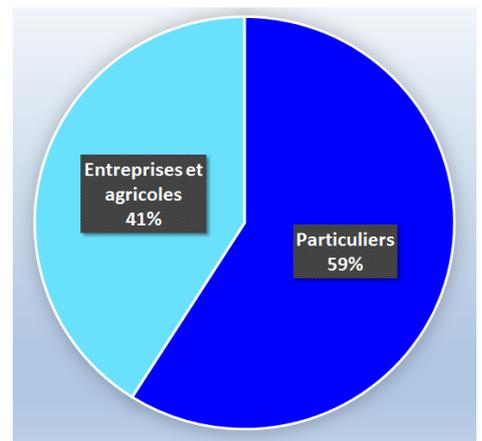
La cotisation catastrophes naturelles correspond à un taux uniforme de surprime de :

↳ 12 % sur l'assurance dommages aux biens des particuliers et des professionnels.

↳ 6 % sur les garanties vol et incendie d'un véhicule ou à défaut 0,5 % sur la garantie dommages en automobile.

Son évolution dépend donc de celle de ces branches d'assurances.

La répartition des cotisations est estimée à 928 M€ pour les particuliers et 655 M€ pour les professionnels (y compris risques agricoles soumis au régime des catastrophes naturelles).



2. RESULTATS COMPTABLES

Source : états comptables C1

Chiffres extrapolés à 100 % du marché national y compris succursales étrangères d'un pays de l'Union Européenne.

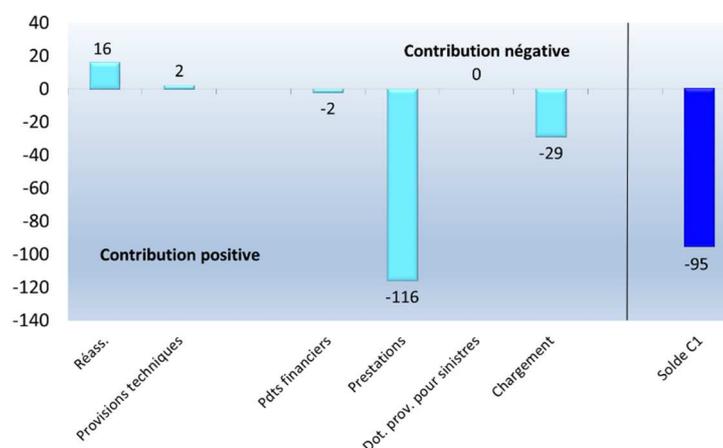
2.1. Principaux postes du compte de résultat technique

Poste	2012		2013		2014		2015	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
● Primes nettes	1 486	100	1 520	100	1 555	100	1 583	100
● Produits financiers alloués	46	3,1	61	4,0	61	3,9	59	3,8
● Charge des Prestations*	758	51,0	619	40,7	839	53,9	955	60,3
⇒ dont Sin. payés (nets de recours)*	605	40,7	574	37,7	788	50,7	906	57,3
⇒ dont Dot. aux provisions pour sinistres**	138	9,3	9	0,6	37	2,3	37	2,3
⇒ dont Dot. aux provisions techniques	15	1,0	36	2,4	14	0,9	12	0,7
● Frais d'acquisition	152	10,2	152	10,0	176	11,3	188	11,9
● Frais d'administration	92	6,2	93	6,1	94	6,1	111	7,0
● Charge de la réassurance	442	29,8	563	37,1	424	27,2	408	25,8
↻ Résultat technique	68	4,6	138	9,1	65	4,2	- 30	- 1,9

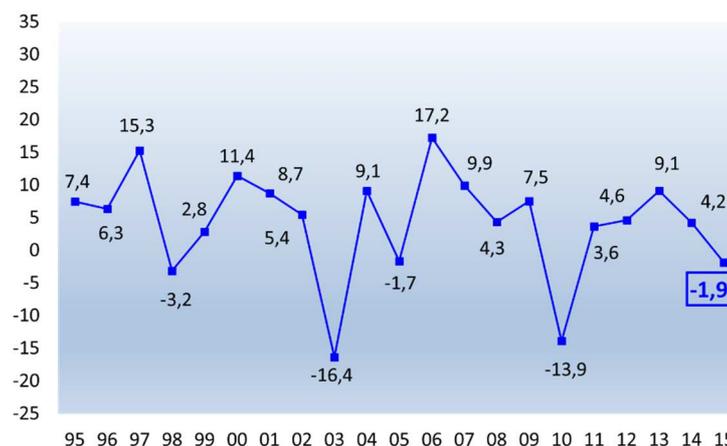
(*) Y compris les frais de gestion des sinistres

(**) Dotations nettes de recours

◆ Contribution des différents postes du compte de résultat technique (différentiel 2014 - 2015 en M€)



◆ Evolution du solde technique depuis 1995 (en % des primes nettes)



2.2. La sinistralité

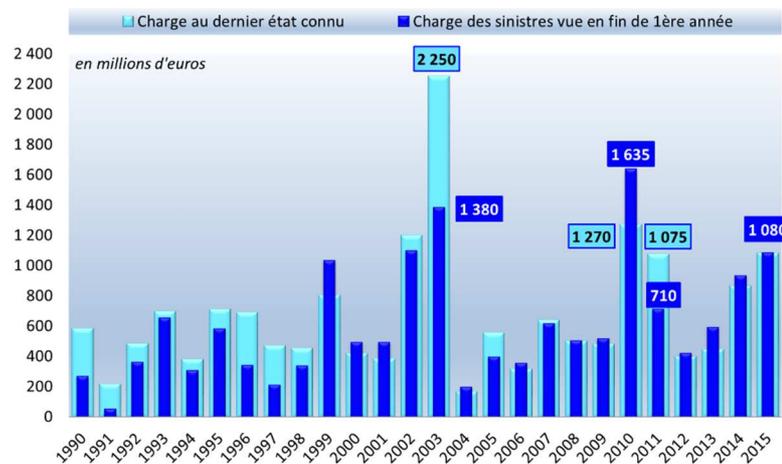
♦ Evolution de la charge des sinistres

La charge de prestations des catastrophes naturelles s'élève à 955 millions d'euros en 2015. Cette charge se répartit en :

- 906 millions d'euros au titre des sinistres payés (nets de recours y compris frais de gestion de sinistres) ;
- 37 millions d'euros au titre des dotations aux provisions de sinistres nettes de recours ;
- 12 millions d'euros au titre des dotations aux provisions d'égalisation (assimilées aux dotations aux provisions techniques).

La charge de prestations correspondant à l'exercice de survenance 2015 est évaluée quant à elle à 1 080 millions d'euros.

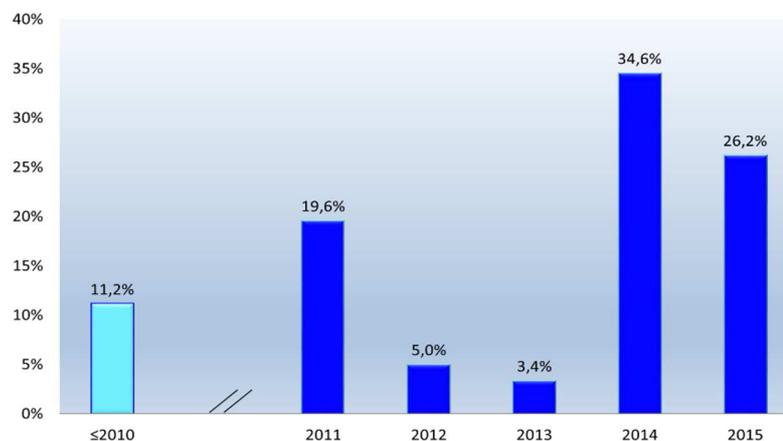
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la charge des sinistres depuis 1990 par exercice de survenance (charge vue au 1^{er} inventaire et au dernier état connu).



Ce graphique permet de visualiser l'impact des sinistres sécheresse sur les comptes des assureurs. Ainsi, pour les exercices 1990, 1996 et 1997, la charge des sinistres a plus que doublé entre le 1^{er} inventaire et le dernier état connu, celle de 2003 a été réévaluée de plus de 60 % et celle de 2005 de 40 %.

♦ Répartition de la charge des sinistres payés en 2015

Source : états comptables C11

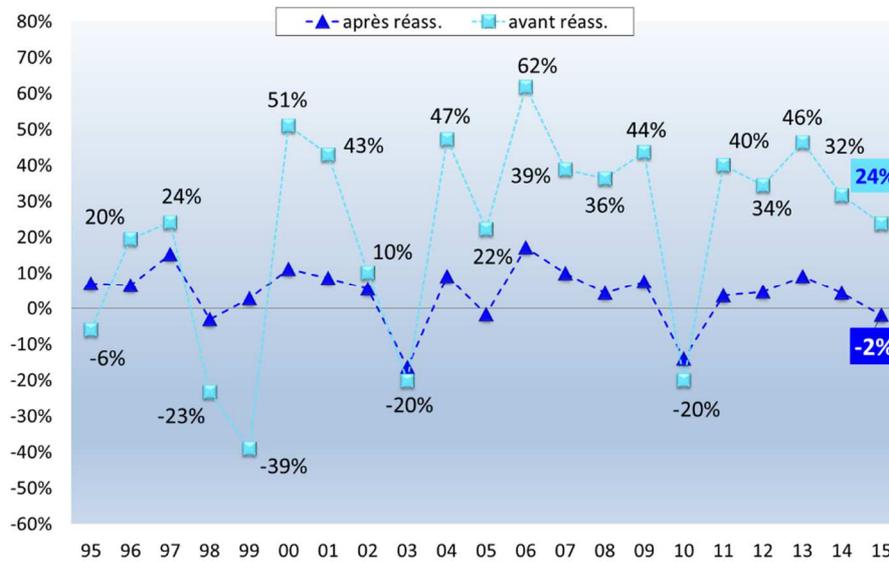


Hors sinistres sécheresse, la charge des sinistres catastrophes naturelles est liquidée les premières années. Aussi, les flux correspondant aux exercices 2011 et antérieurs concernent-ils essentiellement la sécheresse.

2.3. La réassurance

◆ Impact de la réassurance sur le résultat technique

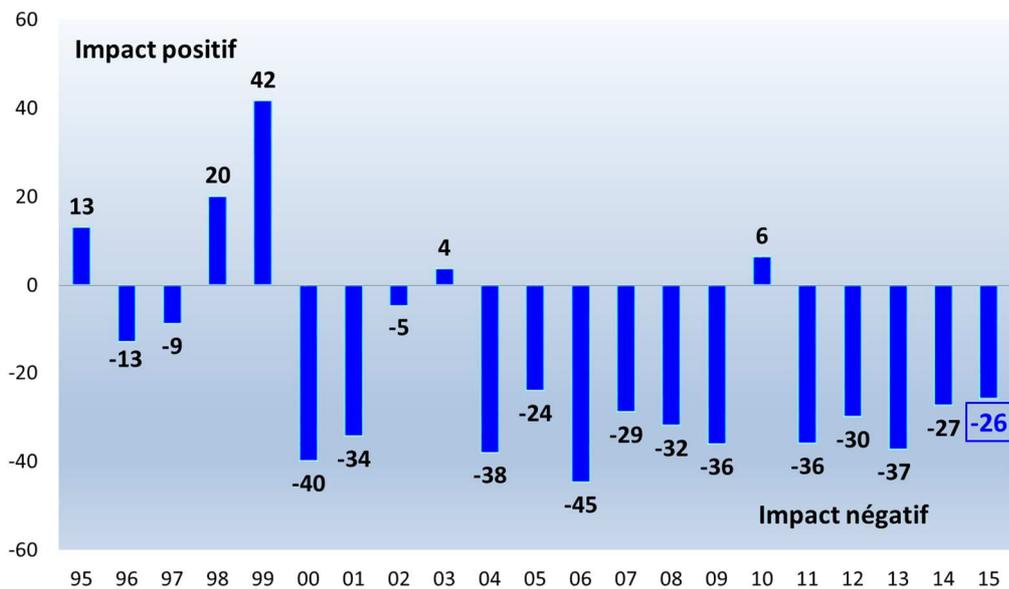
Source : états comptables C1



Le résultat technique est représenté ci-dessus en pourcentage des primes avant et après réassurance. L'effet lissant de la réassurance est bien visible.

◆ Impact de la réassurance sur le ratio combiné comptable en points de pourcentage

Source : états comptables C1



Lecture : en 2010, la réassurance a permis d'améliorer de 6 points le ratio combiné comptable

A la suite de la réforme du régime des catastrophes naturelles intervenue fin 1999, la charge de la réassurance s'est alourdie du fait de la forte augmentation du montant des primes cédées (+ 54 % entre 1999 et 2000). En effet, le taux de surprime est passé de 9 à 12 %, hausse à laquelle s'est ajoutée la suppression des commissions reçues des réassureurs.

2^e PARTIE : Analyse de la sinistralité catastrophes naturelles sur la période 1982-2015

1. COMPARATIF INTERNATIONAL

Source : Swiss Ré – Sigma n° 1/2016

Le nombre de catastrophes naturelles majeures bat un nouveau record sur une seule année avec 198 catastrophes recensées dans le monde en 2015. Elles ont généré des sinistres pour 28 milliards USD de dommages assurés, un montant équivalent à celui de 2014, ce niveau de dommages relativement faible s'explique en grande partie par une saison cyclonique clémente aux Etats-Unis. Ces catastrophes ont fait plus de 19 000 victimes⁽¹⁾.

➤ Les catastrophes naturelles les plus coûteuses en 2015 dans le monde

Date/début	Événement	Pays	Victimes ⁽¹⁾	Dommages assurés (en M\$)
16/02/2015	Tempête hivernale sévère, vents violents, fortes chutes de neige et accumulations de glace	USA	30	2 081
23/05/2015	Tempêtes orageuses, tornades, grêle, graves inondations au Texas et en Oklahoma	USA	31	1 461
07/04/2015	Tempêtes orageuses, grosse grêle, tornades, crues soudaines	USA	2	1 204
18/08/2015	Typhon Goni	Japon, Philippines, Corée du Nord	89	1 150
22/12/2015	Inondations (tempêtes Eva et Frank)	UK, Irlande	0	1 032

⁽¹⁾ Morts ou disparus

➤ Les 10 catastrophes naturelles les plus coûteuses dans le monde depuis 1970

Dans cet historique des catastrophes naturelles les plus coûteuses enregistrées depuis 1970, huit ont eu lieu depuis 2004.

Date	Événement	Pays	Victimes ⁽¹⁾	Dommages assurés en millions de \$ (constant 2015)
25/08/2005	Ouragan Katrina	USA, Bahamas, Atlantique Nord, golfe du Mexique	1 836	79 663
11/03/2011	Séisme (M _w 9.0), tsunami	Japon	18 520	36 865
24/10/2012	Ouragan Sandy	USA	237	36 115
23/08/1992	Ouragan Andrew	USA, Bahamas	65	27 017
17/01/1994	Séisme de Northridge (M _w 6.6)	USA	61	24 455
06/09/2008	Ouragan Ike	USA, Caraïbes, golfe du Mexique	193	22 343
22/02/2011	Séisme (M _w 6.3), répliques	Nouvelle-Zélande	185	16 853
02/09/2004	Ouragan Ivan	USA, Caraïbes, Barbade	119	16 180
27/07/2011	Mousson, inondations	Thaïlande	815	15 799
19/10/2005	Ouragan Wilma	USA, Mexique, Jamaïque et Haïti	53	15 248

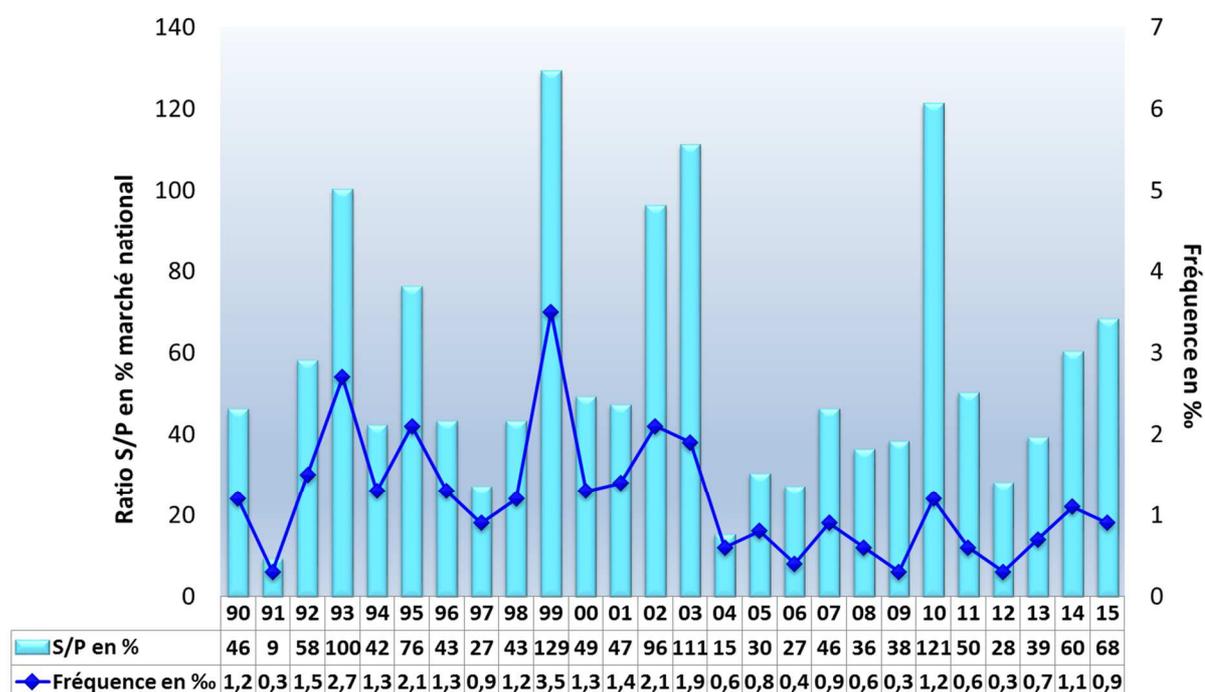
Les dommages causés par le passage d'un ouragan incluent à la fois ceux dus à l'onde de la tempête et aux inondations.

2. EVENEMENTS SURVENUS EN 2015

Les résultats présentés dans cette partie sont issus de l'enquête spécifique annuelle réalisée auprès des sociétés adhérentes à la FFA. Trente-six sociétés ont transmis leurs résultats, elles représentent 84 % des cotisations perçues par le marché national. Comme il s'agit de chiffres vus en fin de première année, **ils reflètent principalement la sinistralité inondation**. Ces données sont par ailleurs complétées par l'exploitation de l'historique des arrêtés catastrophes naturelles (source CCR).

2.1. Historique du rapport sinistres à primes et de la fréquence depuis 1990 (vu en fin de 1^{re} année)

Nota : Le ratio S/P provient des états comptables C10, la fréquence est celle issue de l'enquête FFA.



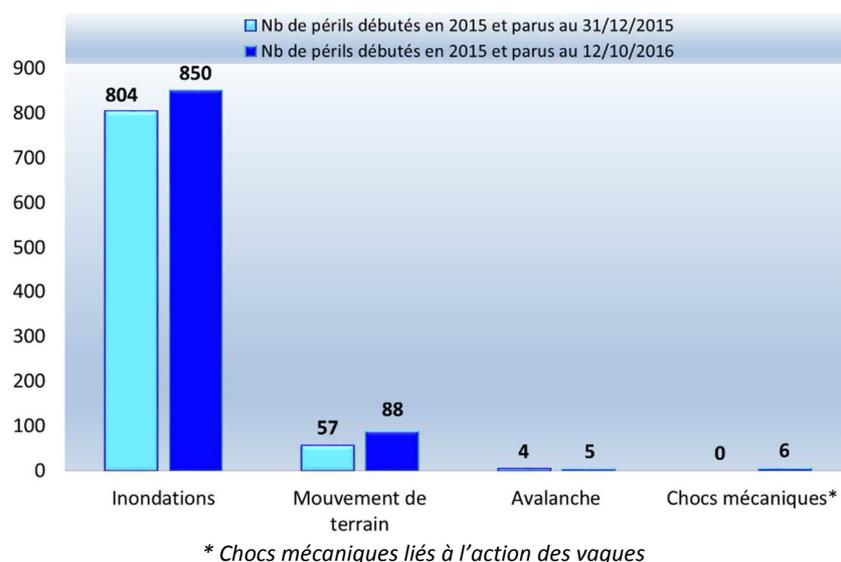
2.2. Fréquence et coût moyen des sinistres (par exercice de survenance vu en fin de 1^{re} année)

Nota : ensemble des dommages aux biens hors automobile

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fréquence des sinistres (en %)	0,4	0,9	0,6	0,3	1,2	0,6	0,3	0,7	1,1	0,9
Sinistre moyen (en milliers d'euros)	11,5	6,8	8,6	8,3	24,3	10,8	8,4	13,6	11,1	13,2

♦ *Nombre de communes sinistrées en fonction de la nature du péril ayant débuté en 2015*

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.



2.3. Distribution des sinistres selon leur coût individuel

Nota : ensemble des dommages aux biens hors automobile

Les montants et pourcentages ci-dessous sont exprimés par exercice de survenance.

Coût individuel (en K€)	% des dossiers					% sur l'ensemble des indemnités				
	2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015
- de 1,5	35,6	40,1	33,7	26,8	28,8	2,5	2,2	1,3	1,3	1,3
1,5 à 15	55,0	52,0	55,2	61,2	60,3	25,5	32,6	18,3	27,9	24,1
15 à 75	6,9	6,5	8,6	9,8	8,5	23,0	25,5	17,4	27,9	23,0
75 à 150	1,6	0,9	1,2	1,4	1,3	15,1	11,2	8,2	12,6	11,2
150 et +	0,9	0,5	1,3	0,8	1,1	33,9	28,5	54,8	30,3	40,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

2.4. Résultats par catégorie d'assurés

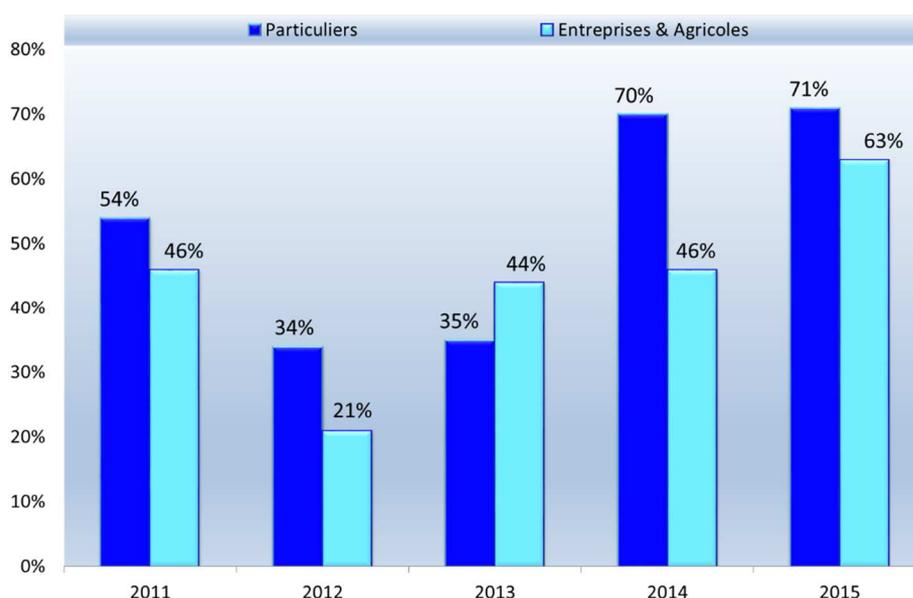
♦ *Fréquence et sinistre moyen vus en fin de première année*

Nota : dommages aux biens hors automobile

	Fréquence des sinistres (en ‰)					Sinistre moyen (en milliers d'euros)				
	2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015
Particuliers	0,6	0,3	0,7	1,1	0,9	8,2	5,9	8,0	8,7	9,4
Entreprises et agricoles	1,1	0,4	0,7	1,2	1,3	33,0	25,6	66,2	33,8	39,6

♦ *Ratios S/P (en %) vus en fin de première année*

Les montants et pourcentages ci-dessous sont exprimés par exercice de survenance.

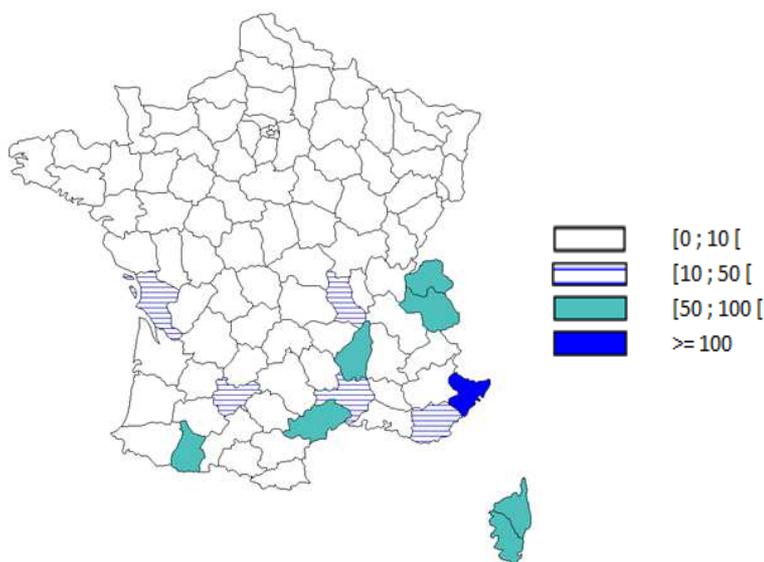


2.5. Ventilation géographique des résultats de l'exercice

Avertissement : les sociétés ayant ventilé leurs résultats par départements totalisent 66 % des cotisations et présentent un rapport S/P inférieur à la moyenne nationale.

♦ *Rapport S/P par département en 2015*

	Rapport S/P en %
Minimum (49 – Maine-et-Loire)	0,1
1 ^{er} quartile	0,6
Médiane	1,9
Moyenne	19,4
3 ^e quartile	5,3
9 ^e décile	15,2
Maximum (06 – Alpes-Maritimes)	1 071,8
Ecart type	110,2



Entre fin avril et début mai, des précipitations orageuses ont causé des inondations et des glissements de terrain dans les Alpes, en Savoie et en Haute-Savoie.

Au cours des journées du 23 et du 24 août, l'Hérault et le Gard ont connu des crues éclair suite à des précipitations intenses et localisées. Et dès septembre, c'est un épisode pluvio-orageux avec des fortes rafales de vent et des précipitations qui sont à l'origine de nouveaux dommages qui touchent également l'Ardèche.

Mais l'événement marquant de l'année 2015 est sans conteste les inondations meurtrières et dévastatrices qui ont touché les Alpes Maritimes le 3 octobre.

Zoom sur les inondations du Sud Est du 3 octobre 2015

Des précipitations records ont été enregistrées sur une très courte période en soirée, provoquant la crue très rapide de nombreux petits fleuves côtiers méditerranéens, en particulier la Brague qui rejoint la mer au niveau d'Antibes, et d'intenses coulées de boue. A Cannes il est tombé en 2 heures l'équivalent de 2 mois de précipitations et Nice a battu son record absolu de précipitations en 1 heure.

Le bilan humain de cet événement est très lourd ; 20 personnes ont trouvé la mort et le coût pour les assureurs est d'environ 600 M€, ce qui représente 56 % de la charge totale de l'exercice 2015.

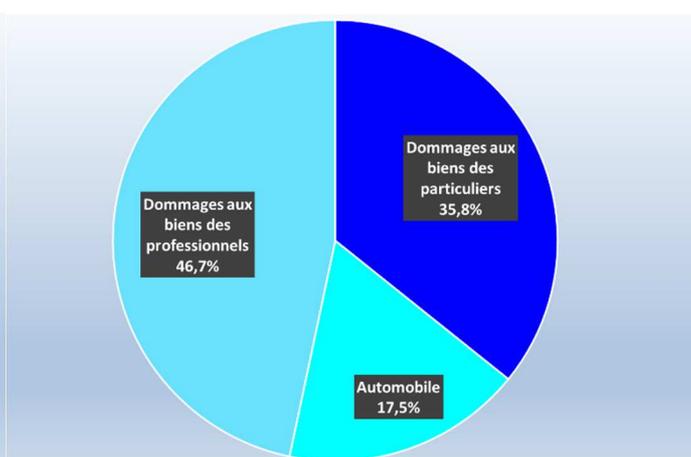
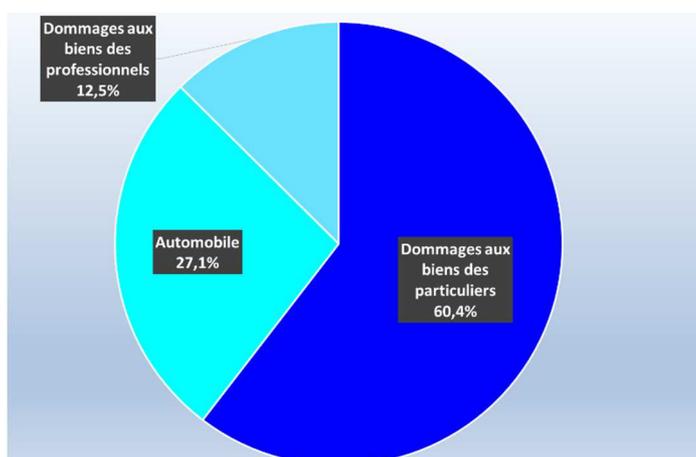
◆ Répartition des sinistres par catégorie d'assuré

	Estimation du nombre de sinistres	Estimation de la charge de sinistres (en M€)	Coût moyen en euros
Dommages aux biens des particuliers	39 300	215	5 150
Automobile	17 600	105	5 600
Dommages aux biens des professionnels	8 100	280	32 410
Ensemble des sinistres	65 000	600	8 680

Les sociétés en mesure de ventiler leurs résultats par catégorie d'assurés représentent 85 % du marché.

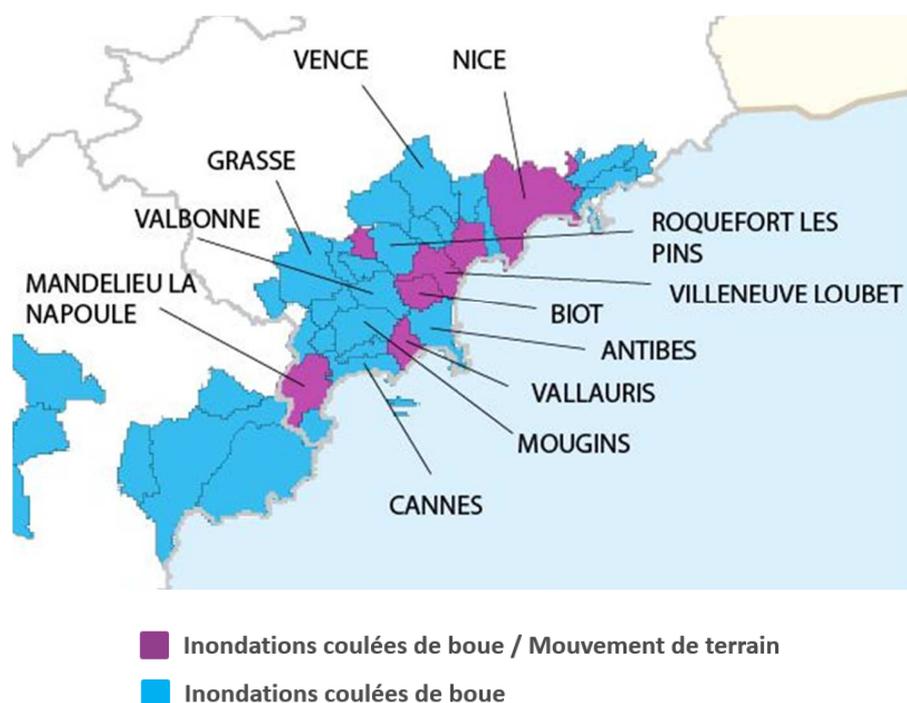
◆ Répartition de l'ensemble des sinistres

◆ Répartition de la charge des sinistres



♦ *Les principales communes touchées*

Source : CCR / MRN



♦ *Répartition des sinistres par commune*

	Répartition du nombre de sinistres en %	Répartition de la charge des sinistres en %	Coût moyen en euros	Estimation du nombre de sinistres	Estimation de la charge de sinistres (en M€)
Antibes	6,9	9,7	11 560	4 500	60
Cannes	21,4	33,6	13 015	13 900	200
Mandelieu-la-Napoule	12,5	13,3	8 780	8 100	80
Mougins	3,8	4,9	10 665	2 500	30
Autres communes	55,4	38,5	5 750	36 000	230
Ensemble des sinistres	100,0	100,0	8 270	65 000	600

Les sociétés en mesure de ventiler leurs résultats par commune représentent 70 % du marché.

Un sinistre sur 5 est originaire de la commune de Cannes qui concentre à elle seule le tiers du coût total de l'événement.

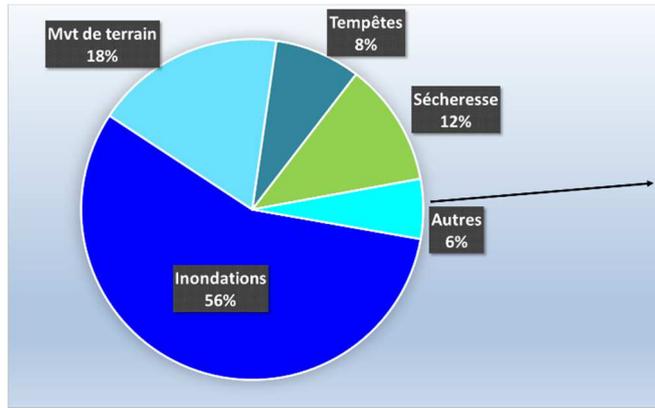
3. ANALYSE DE LA SINISTRALITE DEPUIS 1982

3.1. Dénombrement des communes sinistrées depuis 1982

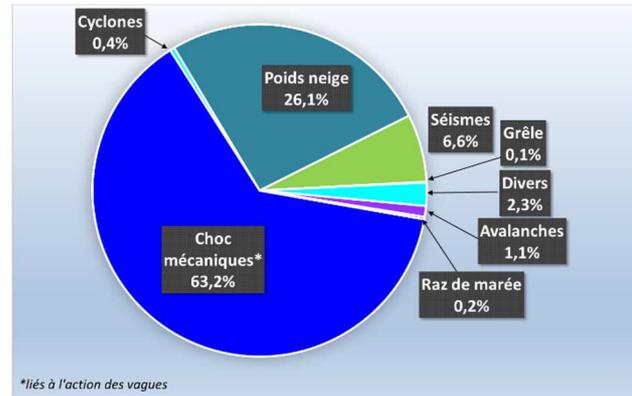
Source : CCR, Journal Officiel, situation du fichier des arrêtés catastrophes naturelles au 12 octobre 2016

- ♦ Répartition des arrêtés par nature de périls (cumul 1982-2015)

Nota : une commune sinistrée est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.



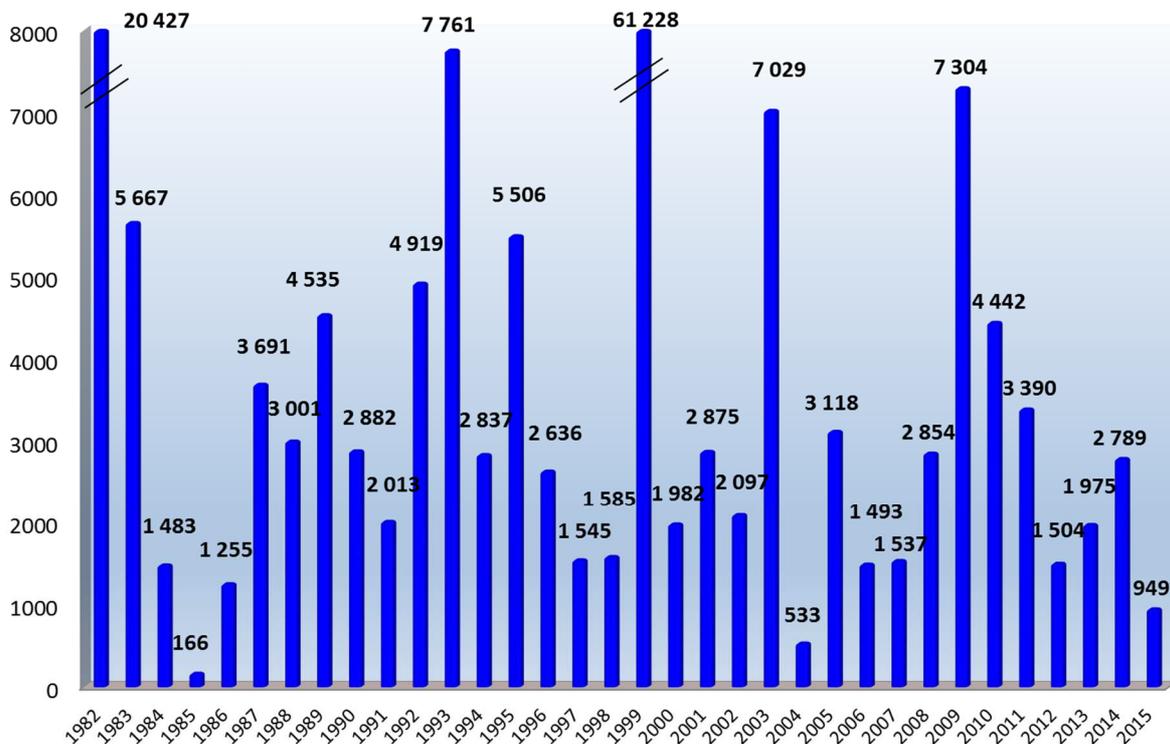
- ♦ Ventilation des autres périls



Hors sinistres Tempête Grêle Neige, les inondations représentent 62 % des arrêtés publiés.

- ♦ Evolution du nombre de communes sinistrées par année de début de l'événement depuis 1982

Nota : une commune est répertoriée chaque année autant de fois que d'arrêtés parus.



Au total, sur les 36 529 communes que comptabilise la France, 99,8 % d'entre elles ont fait l'objet d'au moins un arrêté catastrophes naturelles depuis 1982.

♦ Les modulations de franchise

La récurrence d'événements affectant une même commune a conduit les pouvoirs publics à mettre en place des plans de prévention (PPR). L'absence de PPR conduisant en cas de nouvelle catastrophe à une modulation de la franchise.

L'article A125-1 énonce que, dans une commune non dotée d'un PPR pour le risque faisant l'objet d'un arrêté catastrophes naturelles, la franchise est modulée en fonction du nombre d'arrêtés intervenus pour le même risque et comptabilisés sur les 5 ans précédant la date de la nouvelle constatation (hors tempête 1999).

Les articles A 125-1 et A 125-2 du Code reprennent le principe de la modulation suivant :

- 1^{er} et 2^e arrêté : application de la franchise ;
- 3^e arrêté : doublement de la franchise ;
- 4^e arrêté : triplement de la franchise ;
- 5^e arrêté et suivants : quadruplement de la franchise.

La modulation ne s'applique pas si un PPR est approuvé. Le délai d'approbation du PPR est de 4 ans (arrêté du 4 août 2003) à compter de la date de prise de l'arrêté prescrivant le Plan (si le PPR n'est pas approuvé pendant ce délai, le principe de la modulation des franchises s'applique alors).

Le tableau suivant montre la répartition du nombre de communes en fonction de la modulation de franchise maximum appliquée pour les événements inondation et sécheresse.

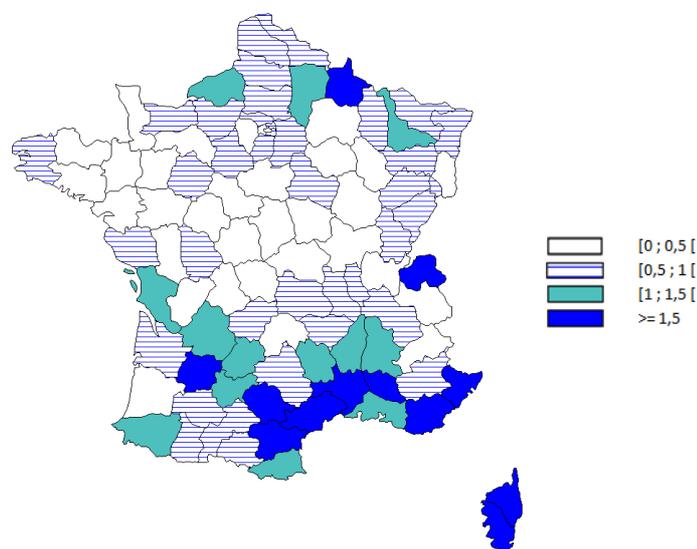
Franchise applicable	Nombre de communes									
	Inondations					Sécheresse				
	Vu fin 2011	Vu fin 2012	Vu fin 2013	Vu fin 2014	Vu fin 2015	Vu fin 2011	Vu fin 2012	Vu fin 2013	Vu fin 2014	Vu fin 2015
Doublee	561	554	532	490	491	207	344	348	347	345
Triplée	166	164	154	134	134	88	103	98	98	97
Quadruplée	36	36	35	26	28	44	44	40	40	40

3.2. Ventilation géographique des résultats sur la période 1988-2015

Nota : sont récapitulés ci-dessous les résultats cumulés sur l'ensemble de la période 1988-2015. Il s'agit de statistiques observées en fin de 1^{re} année, c'est donc principalement le **péril inondation** qui est appréhendé.

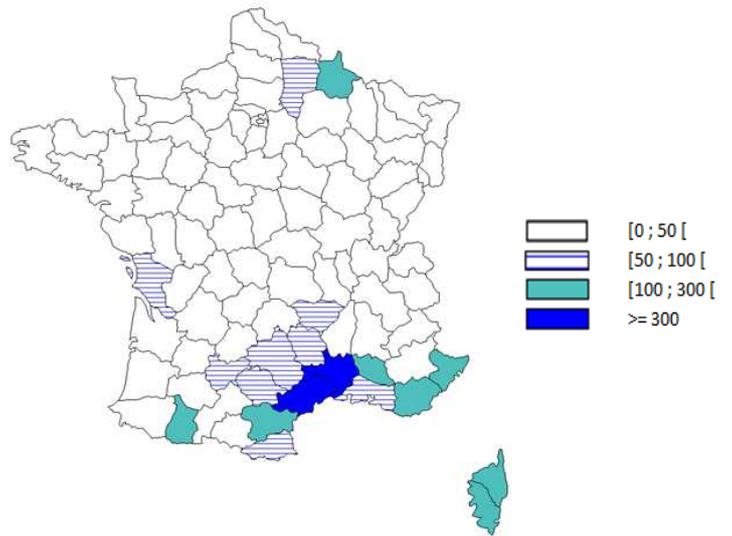
♦ Fréquence départementale des sinistres cumulée 1988-2015

	Fréquence des sinistres cumulée en ‰
Minimum (23 - Creuse)	0,1
1 ^{er} quartile	0,4
Médiane	0,6
Moyenne	1,0
3 ^e quartile	1,0
9 ^e décile	1,6
Maximum (34 - Hérault)	6,8
Ecart type	1,0

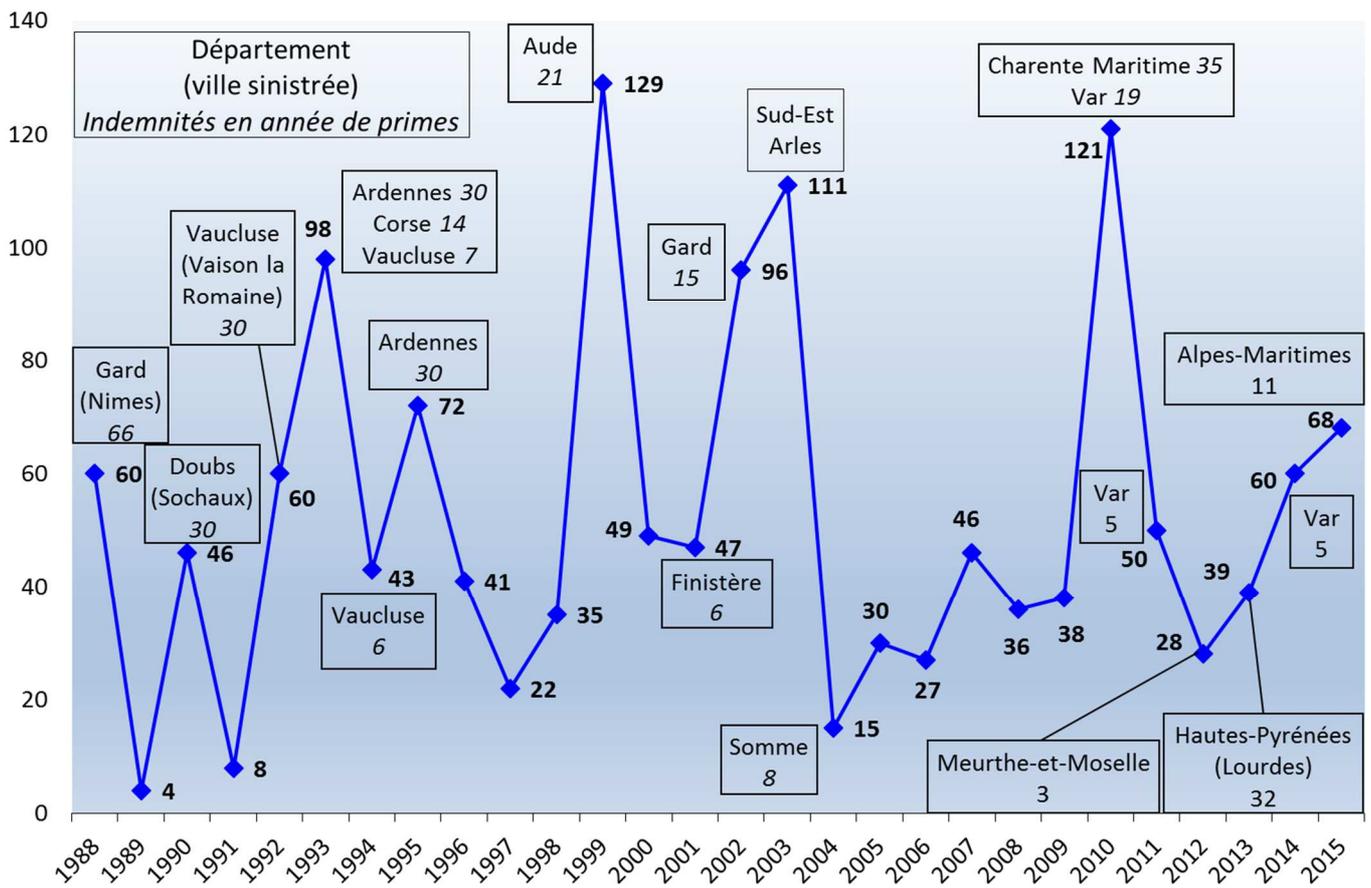


◆ Rapport S/P départemental cumulé 1988-2015

	Rapport S/P cumulé en %
Minimum (23 - Creuse)	1,6
1 ^{er} quartile	9,7
Médiane	16,5
Moyenne	38,7
3 ^e quartile	38,5
9 ^e décile	73,7
Maximum (30 - Gard)	368,6
Ecart type	62,1



◆ Comparaison du S/P France entière par rapport aux principaux événements (hors sécheresse)



Lecture : Les inondations de Nîmes en 1988 représentent 66 années de primes collectées dans le département du Gard. Le S/P national en 1988 s'établit à 60 %.

3.3. Historique des principaux événements catastrophes naturelles depuis 1988

Événements dont le coût estimé est supérieur à 100 M€ actualisés			Coût pour le marché national	
Régime d'assurance	Exercice de survenance	Désignation de l'événement	en M€	en M€ constants*
Cat Nat	1988	Inondations Nîmes/octobre	290	663
Cat Nat	1989 à 2002	Subsidence	2 820	5 210
Cat Nat	1990	Inondations de Besançon/février	150	320
Cat Nat	1992	Inondations Vaison la Romaine/septembre	240	478
Cat Nat	1993	Inondations Bouches du Rhone/septembre	130	248
Cat Nat	1993	Crues du Rhone/octobre	170	325
Cat Nat	1993-1994	Inondations du Nord/décembre-février	150	286
Cat Nat	1995	Inondations du Nord/ janvier-février	360	642
Cat Nat	1996	Séisme d'Annecy/juillet	58	101
Cat Nat	1999	Inondations del'Aude/novembre	290	481
Cat Nat	1999	Inondations Tempête Lothar et Martin/février	170	282
Cat Nat	2000	Inondations de Bretagne/décembre	70	112
Cat Nat	2002	Cyclone Dina - Réunion/janvier	90	136
Cat Nat	2002	Inondations du Gard/septembre	700	1 055
Cat Nat	2003	Inondations du Rhône/décembre	670	973
Cat Nat	2003	Subsidence	1 300	2 063
Cat Nat	2004-2010	Subsidence	1 010	1 267
Cat Nat	2005	Inondations Gard-Hérault/septembre	77	104
Cat Nat	2007	Cyclone Dean-Guadeloupe/août	190	230
Cat Nat	2008	Inondations du Centre-Est/novembre	130	150
Cat Nat	2010	Inondations Tempête Xynthia / février	745	827
Cat Nat	2010	Inondations du Var/juin	615	683
Cat Nat	2011	Inondations du sud de la France/novembre	215	228
Cat Nat	2011	Subsidence	800	849
Cat Nat	2012	Subsidence	250	258
Cat Nat	2013	Inondations du Sud-Ouest(Lourdes)/juin	270	274
Cat Nat	2014	Inondations du Var et SE/janvier	140	141
Cat Nat	2014	Inondations du SE/septembre	170	171
Cat Nat	2014	Inondations de l'Hérault/septembre	150	151
Cat Nat	2014	Inondations Var et Corse/novembre	200	201
Cat Nat	2015	Orages Gard et Hérault/septembre	115	115
Cat Nat	2015	Inondations et crue éclair SE/octobre	600	600
Total	32		13 335	19 623

* coût en euros 2015 revalorisé par l'indice FFB

Source FFA (en gras dans le tableau) et CCR

4. LES INONDATIONS

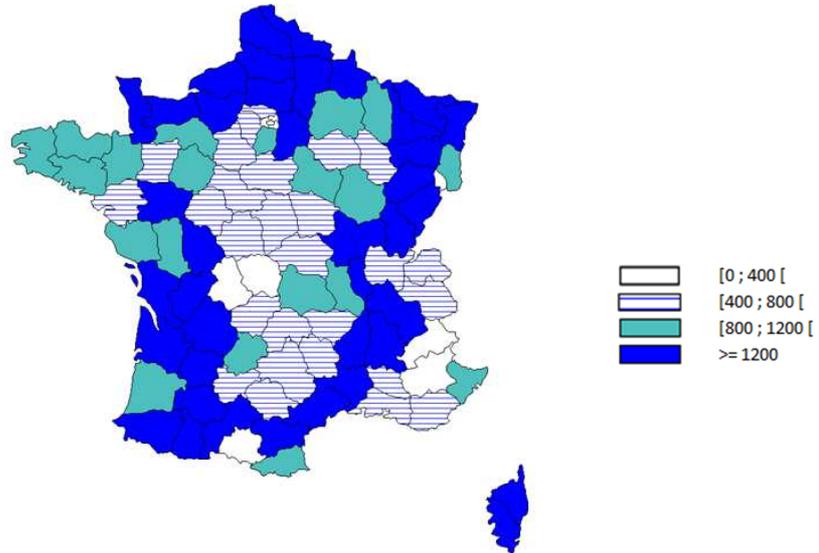
Dénombrement des communes sinistrées en inondation depuis 1982

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

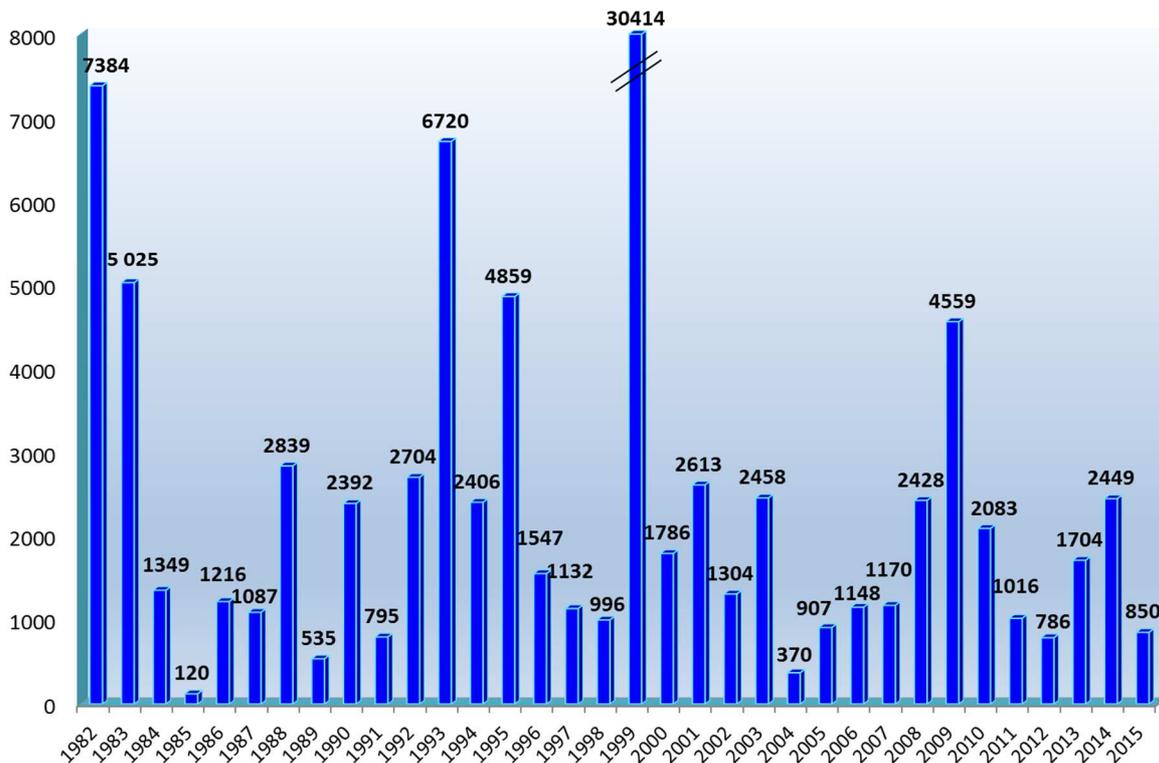
- ◆ Répartition géographique du nombre de communes sinistrées par une inondation de 1982 à 2015

Source : CCR, Journal Officiel, situation du fichier des arrêtés catastrophes naturelles au 12 octobre 2016

	Nombre d'arrêtés par département
Minimum (75 - Paris)	32,0
1 ^{er} quartile	564,0
Médiane	964,0
Moyenne	1 059,3
3 ^e quartile	1 419,0
9 ^e décile	1 876,6
Maximum (70 - Haute-Saône)	2 864,0
Ecart type	613,0



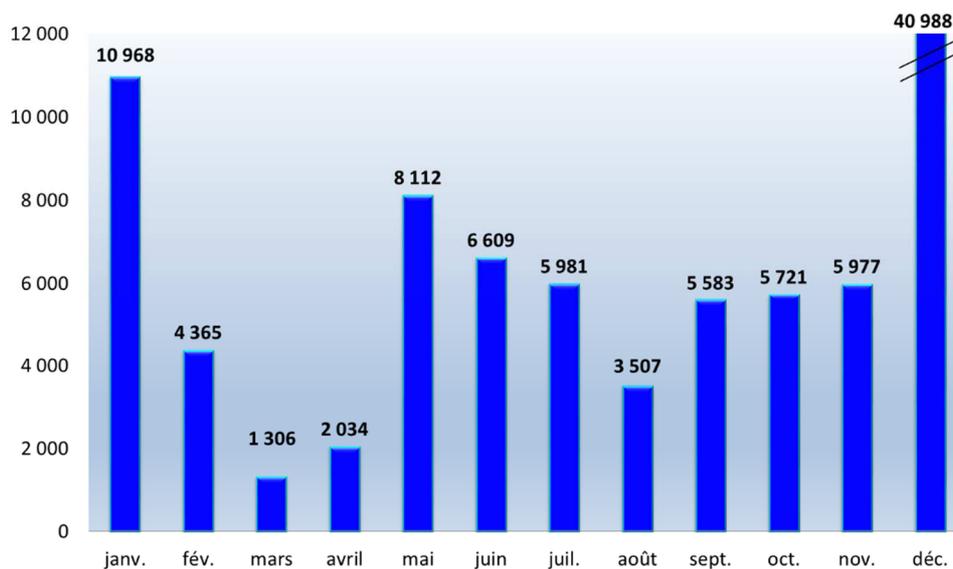
- ◆ Historique du nombre de communes sinistrées en inondation selon l'année de début de l'événement depuis 1982



- ♦ Répartition du nombre de communes sinistrées en inondation selon le mois de début de l'événement (cumul 1982-2015)

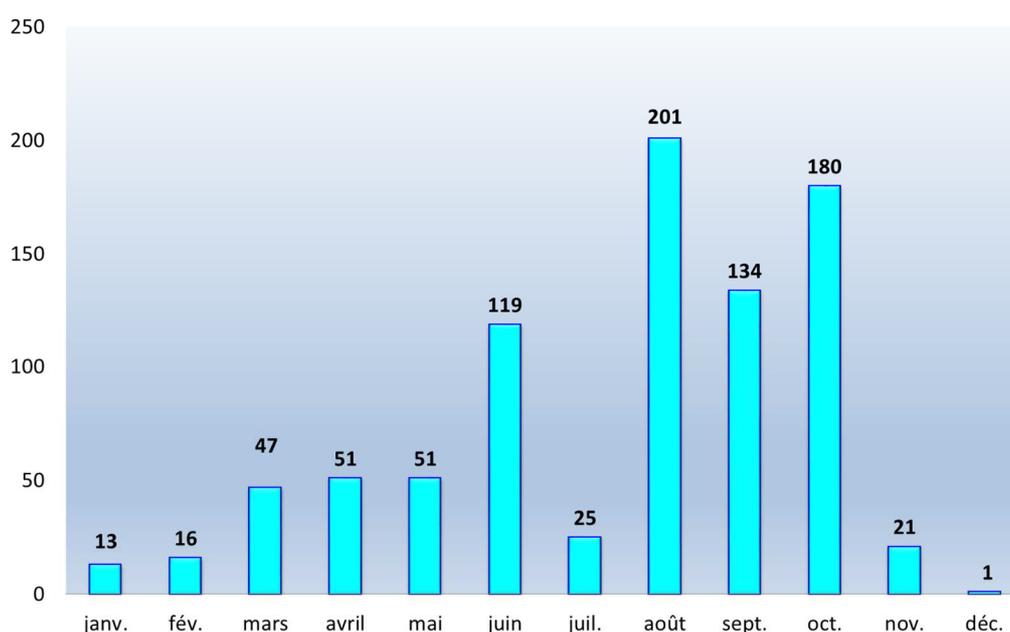
Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêts parus.

La forte sinistralité observée au mois de décembre est due essentiellement aux années 1982 et 1999 (nombreuses inondations consécutives aux tempêtes), avec respectivement 6 122 et 27 989 communes sinistrées en inondation au cours du dernier mois de ces années.



- ♦ Répartition du nombre de communes sinistrées en inondation selon le mois de début de l'événement en 2015

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêts parus.



5. LA SECHERESSE

5.1. Données chiffrées

Un questionnaire spécifique permettant d'évaluer l'impact de la sécheresse dans le régime catastrophes naturelles est intégré à l'enquête. Les réponses de vingt-trois sociétés ont pu être exploitées, elles représentent 76 % des cotisations émises au titre des dommages aux biens des particuliers.

Nota : les évaluations effectuées ci-dessous reposent sur le nombre et le coût (paiements et provisions) des sinistres connus ; elles n'intègrent donc pas d'estimation concernant les IBNR. L'évaluation des exercices les plus récents est à considérer avec prudence car constituée principalement de provisions.

♦ Répartition des sinistres et du coût de la sécheresse par année de survenance vue à fin 2015

	Nombre de communes reconnues en catastrophes naturelles au titre de la sécheresse		Nombre total de sinistres connus (en milliers)	Coût de la sécheresse à fin 2015	
	Déclarées au 12/10/2016	Déclarées à fin 2015		en M€	en M€ 2015 ⁽¹⁾
1989	3 574	3 574	12,5	230	504
1990	393	393	36,8	355	758
1991	1 196	1 196	24,5	250	510
1992	1 041	1 041	23,0	180	358
1993	802	802	23,0	190	363
1994	102	102	8,6	70	130
1995	331	331	18,0	130	232
1996	582	582	37,7	360	627
1997	341	341	32,2	280	481
1998	555	555	44,1	320	539
1999	88	88	12,2	110	182
2000	63	63	6,0	60	96
2001	15	15	3,5	30	47
2002	698	698	25,4	255	384
2003	4 437	4 437	137	1 300	1 889
2004	106	106	4,4	40	55
2005	2 186	2 186	25,3	365	492
2006	326	326	7,2	130	165
2007	248	248	9,0	160	194
2008	136	136	4,0	55	63
2009	600	600	13,0	215	248
2010	103	103	2,6	40	44
2011	2 300	2 300	49,2	675	716
2012	652	651	12,6	150	155
2013	23	23	1,0	10	10
2014	58	43	1,0	10	10
2015	0	0	0	0	0
Ensemble	20 956	20 940	573,8	5 970	9 252

(1) Réévalué par l'indice FFB

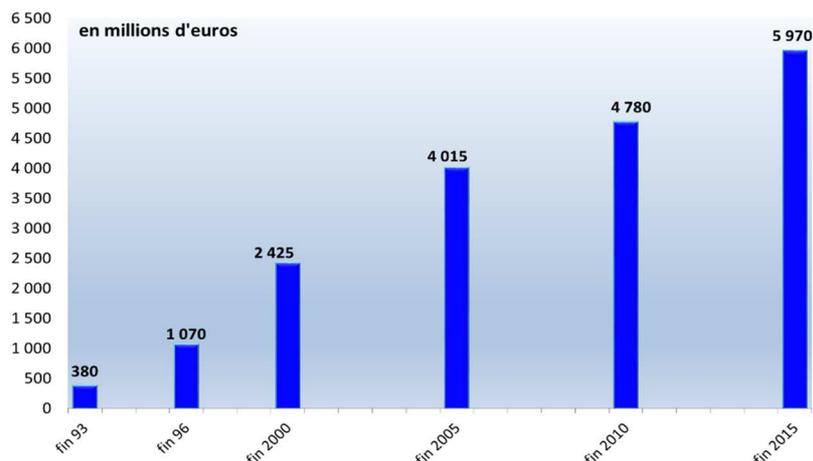
Par rapport à l'évaluation précédente, ce sont principalement les charges imputables à des sinistres sécheresse survenus en 2011 et 2012 qui ont été réévaluées : celles-ci s'établissent respectivement à 675 M€ et 150 M€ à fin 2015 mais pourraient in fine atteindre 750 et 200 M€.

Les exercices 2013 et 2014 ont quant à eux été très peu touchés par des sinistres sécheresse.

♦ *Evaluation du coût de la sécheresse entre fin 1993 et fin 2015*

L'alourdissement du coût de la sécheresse est de 43 millions d'euros en 2015 (après 102 M€ en 2014), ce qui porte le coût total à 6 milliards d'euros à la fin 2015.

Le coût moyen actualisé des sinistres concernés est de l'ordre de 16 120 € (tous exercices confondus).



Ainsi, à fin 2015, 31 % des indemnités catastrophes naturelles (paiements et provisions) versées depuis 1982 concernent des sinistres sécheresse (contre 12 % vu fin 1993).

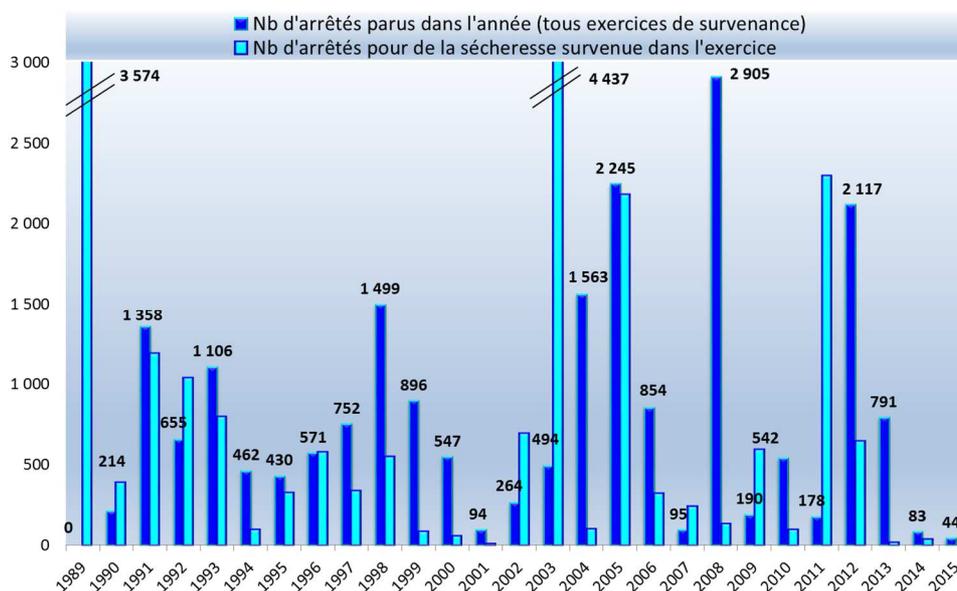
La partie suivante fournit des éléments qualitatifs concernant la sécheresse, issus des arrêtés catastrophes naturelles.

5.2. Les arrêtés sécheresse

Source : Journal Officiel – Arrêtés catastrophes naturelles (situation au 12/10/2016)

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

♦ *Historique du nombre de communes reconnues en catastrophes naturelles au titre de la sécheresse*



♦ *Répartition des communes sinistrées selon le nombre d'arrêtés sécheresse*

De 1988 à 2015, 20 949 arrêtés catastrophes naturelles par communes liés à la sécheresse sont dénombrés. Certaines communes ont été touchées plus d'une fois, ce qui ramène à 8 354 le nombre de communes différentes sinistrées.

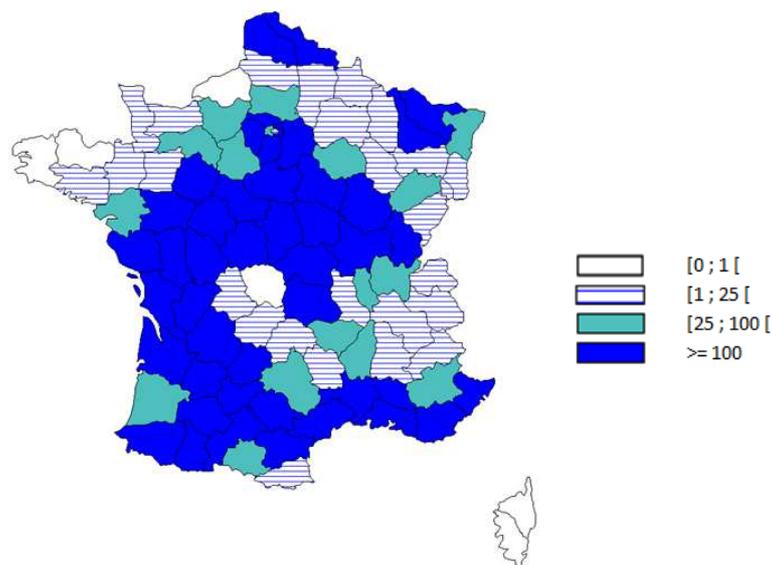
Nombre de fois touchées	Répartition (en %)	Nombre de communes
1	45,3	3 782
2	18,6	1 550
3	12,1	1 012
4	8,9	745
5 et +	15,1	1 265
Nbre de communes sinistrées	100	8 354

Lecture : 18,6 % des communes sinistrées sécheresse ont été touchées 2 fois exactement.

- ◆ Dispersion des départements suivant le nombre de communes sinistrées en sécheresse

	Nombre de communes sinistrées en sécheresse
Minimum (20, 22, 23, 29, 76)	0,0
1 ^{er} quartile	13,0
Médiane	96,0
Moyenne	220,7
3 ^e quartile	241,0
9 ^e décile	583,6
Maximum (31)	1 639,0
Ecart type	343,7

- ◆ Répartition en nombre des communes sinistrées en sécheresse par département depuis 1988

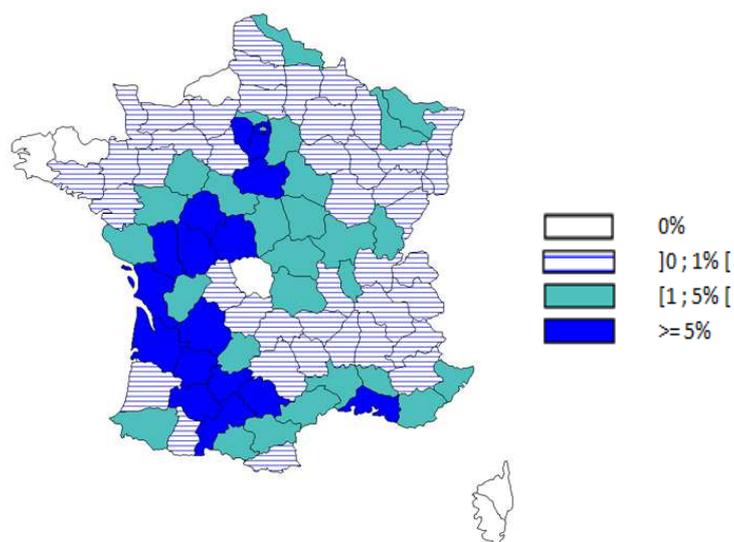


La moitié ouest de la France (à l'exception de la Bretagne) a été la plus exposée aux effets de la sécheresse. Une corrélation étroite s'observe entre la répartition des zones sinistrées et la présence à faible profondeur de formations argileuses riches en minéraux gonflants qui présentent de fortes variations de volume en cas de modification de la teneur en eau.

- ◆ Dispersion des départements suivant la fréquence* de la sécheresse

	Fréquence de la sécheresse en %
Minimum (20, 22, 23, 29, 76)	0,0
1 ^{er} quartile	0,1
Médiane	1,0
Moyenne	2,6
3 ^e quartile	3,5
9 ^e décile	8,1
Maximum (82)	17,8
Ecart type	3,6

- ◆ Fréquence* de la sécheresse par département



Le Tarn-et-Garonne a enregistré une proportion de communes sinistrées par la sécheresse supérieure à 15 %, suivis par le Val-de-Marne, le Gers et le Lot-et-Garonne avec des fréquences* comprises entre 10 % et 15 %.

* La fréquence présentée ici est le rapport, pour chaque département, du nombre de communes touchées par un arrêté sécheresse de 1988 à 2015 (28 années) sur 28 fois le nombre de communes du département répertoriées.